



PROCES-VERBAL DU CONSEIL Séance du 9 juillet 2015

Étaient présents :

Collège A :

- M. Lamine BOUBAKAR (procuration Thérèse LEBLOIS)
- M. Fabrice BOUQUET
- M. Michael KNORR
- M. Gilles LANCIEN
- M. Hervé MAILLOTTE
- M. Jean-Louis MILLOT

Collège B :

- M. Badr ALAOUI-SOSSE
- M. Jean-Pascal ANSEL
- M. Julien BERNARD
- Mme Maryvonne DULMET
- M. Maxime JACQUOT
- M. Abderrazzak KADMIRI (procurations M. C. SUE)
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne –Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- Mme Nelly BOTELLA (procuration Mme C. MONTIGNY)
- Mme Michèle PETITHORY
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN

Collège des usagers

- M. Aïman DILOU
- Mme Amandine EHRHARD
- M. Jordan DUFLOT
- M. Jules WACQUIER

Collège des personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT
- M. André MARIAGE

Membre de droit

- Mme Catherine LACOUR

Excusés :

- M. Patrick BONTEMPS
- M. Christophe COMBE
- Mme Sonia CRETIN
- M. Michel DAGUENET
- Mme Avril DUCHET
- M. Jordan DUFLOT
- Mme Elisabeth GINER
- Mme Océane HUZ
- Mme Dominique LANDRY
- Mme Thérèse LEBLOIS
- M. Robin LASSAUGE
- Mme Cécile MONTIGNY
- M. Dominique SCHAUSS
- M. Christian SUE
- M. Pascal VAIRAC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures.

APPROBATION DU PV DU 12 mai 2015

2 rectifications à apporter :

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT était présente
- Mme Michèle PETITHORY, excusée

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

STATUTS

A. KADMIRI informe qu'un des membres du CA avait demandé de ne pas voter les statuts lors de la séance du 30 juin dernier, compte tenu de la mise en place des collègiums. Le président a soutenu l'UFR, les statuts ont été adoptés à l'unanimité. Des modifications sont à prévoir dans le futur, et cela aura une incidence sur les statuts, y compris de l'UFC. Les statuts des collègiums seront proposés à l'avis du CA fin septembre.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

L'an dernier, la contribution à la masse salariale de la composante était de 192058€.
Pour 2016, l'UFC subit une pénalité de non recrutement de suffisamment de personnels handicapés (240000 €) ainsi que le doublement de la réserve de précaution (420000 €)
La contribution demandée à l'UFR ST devrait se situer entre 198000 et 240000€.

Comme l'an dernier, une réflexion sur les postes qui se libèrent a été menée.
La somme envisageable est de 49583€ pour l'instant, ce qui est nettement inférieur à l'an dernier.

A. KADMIRI propose des pistes pour trouver la différence :

- réserve sur compte SAIC disponible – environ 110000 euros (auxquels s'ajouteront environ 40000 € en fin d'année)
- prélèvement sur la dotation pour l'apprentissage versée par la région : en effet, dans la somme attribuée, il y a une compensation pour les heures d'enseignements et les locaux. Ces sommes étaient jusque-là intégralement versées aux sections d'apprentissage (sauf 5%), mais dès cette année, M. KADMIRI envisage de prélever, pour l'instant, 50% de ces sommes qui devraient revenir à l'UFR qui prend en charge les dépenses de locaux et de personnels.
- réduction des surfaces de l'UFR, ce qui devrait permettre une baisse du coût des fluides dont la répartition se fait au m2 (il n'y a pas de compteurs). Cette réduction a été entamée avec les locaux mis à disposition du méso centre et du SAIC. Elle doit être poursuivie par le transfert des formations de LECLERC, dont les neurosciences pour le 1^{er} semestre 2015/2016. Quelques salles sont également proposées en métrologie B pour les formations SVT.

Le conseil devra entamer une réflexion pour les années à venir.

A. MARIAGE précise qu'à l'UFR SLHS, il n'y a pas ces marges de manœuvres. Il a été décidé de ne pas publier 3 postes d'enseignants, et il y aura un roulement sur les postes.

L. BOUBAKAR estime qu'il faut soit réduire la masse salariale, soit changer de modèle économique (en allant chercher l'argent ailleurs)

A.KADMIRI informe qu'aucune dotation n'a été donnée à l'UFR ST pour prendre en charge les coûts supplémentaires du bâtiment de FEMTO à TEMIS, qui s'élèvent à environ 240000€. L'absence de comptabilité analytique à l'UFC est un frein à la participation des laboratoires aux dépenses des UFR qui les hébergent.

RETOUR SUR LA CAMPAGNE ATER 2015/2016

Les postes demandés ont été accordés. A la demande du laboratoire UTINAM, un IGR est recruté sur le poste d'Olivier MOUSIS.

Pour ce qui concerne la mission ministérielle de M. MARQUER, un enseignant contractuel à 70% sera recruté.

RETOUR SUR LA DBM

C.LACOUR présente les documents envoyés au service financier ainsi que les décisions prises en CA. Une seule demande de report a été acceptée sur les 3 demandées.

QUESTIONS DIVERSES

C. BOURQUIN-MIGNOT souhaite avoir un point sur les étudiants attendus à la rentrée. JP ANSEL répond qu'il n'est pas possible de répondre, la phase complémentaire d'affectation n'est pas terminée. Une hausse modérée est à envisager.

ELECTION DU DIRECTEUR DE L'UFR

L'ordre de présentation est tiré au sort.

Deux candidats se présentent : Jean-Pascal ANSEL et Bruno TATIBOUET

Après leur présentation et réponses aux questions des membres du conseil, les candidatures sont soumises au vote.

29 membres sont présents ou représentés.

Résultats du vote :

JP ANSEL / 16 voix

B. TATIBOUET / 11 voix

Bulletins blancs / 2

A.KADMIRI félicite le nouveau directeur élu.

JP ANSEL remercie également A. KADMIRI pour ces années passées à la tête de l'UFR. Celui-ci remercie les membres du conseil pour leur investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

La secrétaire de séance

le Directeur

C. LACOUR

A. KADMIRI